



Saulcy, le 1 er septembre 2020

Permis construire

1.

Requérant : Garage du Péca SA, rue du Péca 2, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1052, zone MA

Projet : Aménagement de la parcelle, remblai.

Dimensions : 65.23x34.55m (2'250m²)

Dépôt public : A l'affichage public du 1 er septembre au 10 septembre 2020, Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 10 septembre inclusivement.

3.

Requérant : Lovis Richard, Haut des Côtes 11, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1132, zone HA

Projet : Maisonnée de jardin pour enfants en bois

Dimensions : 2.25 m / 1.40 m

Dépôt public : A l'affichage public du 1 er septembre au 10 septembre, Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 10 septembre inclusivement.



2.

Requérant : Alain Joliat, Rue des Tilleuls 6, 2873 Saulcy

Lieu : Parcelle no 1125, zone HA

Projet : Mur de soutènement

Dimensions : Hauteur 1.40m / longueur : 25m

Dépôt public : A l'affichage public du 1 er septembre au 10 septembre, Les oppositions écrites et motivées seront reçues au bureau communal jusqu'au 10 septembre inclusivement.

Phase test – rue des Tilleuls

Afin de sécuriser la rue qui joint **sur les Cras à la rue des Tilleuls**, la commune prévoit une zone de test jusqu'à la fin de l'année avec la pose de panneaux faisant office de chicanes le long de la route. De plus, à partir **du mardi 1 er septembre**, aura lieu la réfection de la route de la rue des Tilleuls no 1 au no 5. Cela prendra plus ou moins 2 semaines.



Marche du samedi 5 septembre 2020 – société d’embellissement

Nous proposons à toute la population de Saulcy une marche au départ de notre village. Chacun prendra son pique-nique et boisson avec lui avec possibilité de griller sur place.

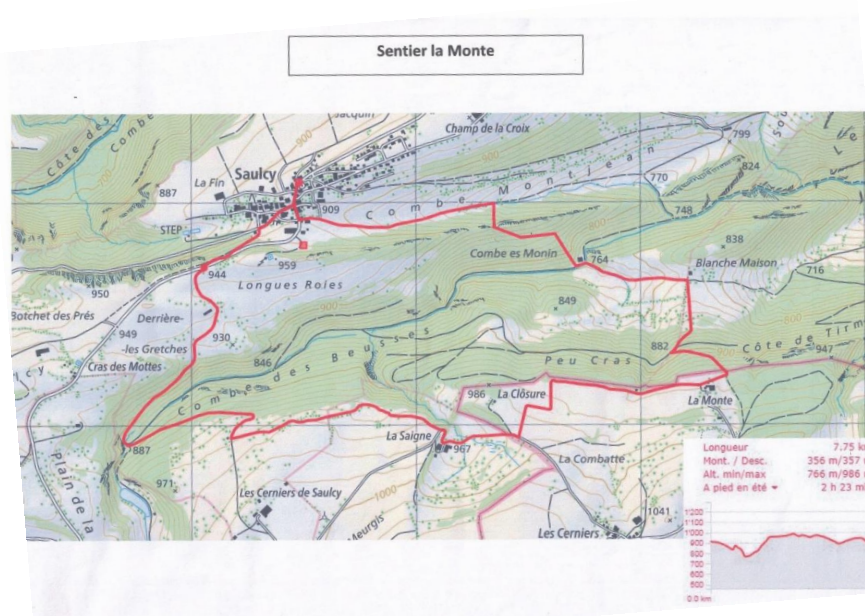
Nous vous donnons rendez-vous devant la maison communale à 10h.

Nous avons prévu de faire **le tour du sentier de la Monte**, ainsi vous pourrez découvrir les travaux effectués lors de la journée de l’entretien des chemins.

Départ direction la cabane forestière de Saulcy, dîner, puis, soit continuer la marche selon le plan ci-dessous ou possibilité de rentrer à Saulcy.

Les personnes désirant partager le repas de midi à la cabane sont toutes les bienvenues !

Concernant la journée forestière avec le garde forestier Justin Morel, elle sera repoussée au printemps 2021. Plus d’informations suivront en temps voulu. Merci à tous !



Biennale 2020

Aux usines CONDOR à Courfaivre du 26 septembre au 18 octobre 2020 du vendredi au dimanche de 14h00 à 18h00 exposition des artistes du Jura, du Jura bernois et de Bienne avec la participation de M. Peter Riedwyl, habitant du village de Saulcy. Ses œuvres sont disponibles également sur www.artriedwyl.ch

Nid de guêpes – contacte pour évacuation

Cette année, les guêpes s’invitent partout où elles le peuvent, si vous avez besoin de spécialistes, nous vous proposons **M. Patrick Borruat et M. Matthieu Chételat au 079.870.27.96**



Cours UP – Saulcy



Les Fleurs

Descriptif :

1ère soirée le 07 octobre 2020 de 19h00 à 21h30 : réalisation d'un jardin miniature dans un récipient de récupération pour intérieur et extérieur

2ème soirée le 18 novembre 2020 de 19h00 à 21h30 : réalisation d'une couronne de l'avent

Prix : Frs. 60.00 et frais de matériel + Frs. 75.- environ

Peinture acrylique

Descriptif :

Un cours de peinture acrylique abstraite ça vous tente ? Apprendre quelques techniques pour créer vos propres toiles.

Prix : Frs. 60.00 + Frs. 50.- de frais de matériel

Dates : 08 – 15 – 22 septembre 2020 de 20h00 à 22h00



YOGA pour tous

Descriptif

Ce cours de yoga s'adresse à tout public. La pratique régulière du yoga permet l'assouplissement et le renforcement musculaire, active le fonctionnement des organes internes et procure détente, relaxation physique et mentale.

Les leçons sont articulées autour de la respiration, la posture, le mouvement et la détente.

Chaque élève pratique à son niveau et avance à son rythme.

Prix : Frs. 70.--

Dates : 10 et 24 septembre, 8 octobre, 5 et 19 novembre, 10 et 17 décembre 2020 de 18h00 à 19h00

Pour toute information, contactez : Mme **Isabelle Joliat** - Saulcy au
079 736 72 11 ou par email à saulcy@upjurassienne.ch



Commande de pommes – poires – pommes de terre

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir l'offre de produits de saison issus de l'exploitation aux Vergers d'Ajoie (conditions 2020, exploitation arboricole non assujetti à la TVA).

- **Pommes** : Elstar, Gala, Boscop, Jonagold, Golden, Maigold et Idared, au prix de Frs. 1.70 le kilo par caisse de 25 kg (consigne de Frs. 5.-), ou en carton de 10 kg au prix de Frs.19.- le carton.
- **Poires** : Conférence, par sac de 5 kilos au prix de Frs. 11.- le sac ou en carton de 10 kg au prix de Frs. 21.- le carton.
- **Jus de pommes** frais du pressoir pasteurisé 100% naturel au prix de Frs. 26.- la caisse de 12 litres (consigne Frs. 5.- la caisse et Frs. 0.50 la bouteille)
- **Jus de pommes** frais du pressoir pasteurisé 100% naturel au prix de Frs. 22.- le Bag-in-box de 10 litres.
- **Pommes de terre** : Victoria, Charlotte, Désirée, au prix de 21.- Frs le sac de 25 kg.

BULLETIN DE COMMANDE A RENVoyer A LA COMMUNE JUSQU'AU 25 SEPTEMBRE

	Caisse de 25 kg variété Elstar		Carton de 10 kg variété Elstar
	Caisse de 25 kg variété Gala		Carton de 10 kg variété Gala
	Caisse de 25 kg variété Boscop		Carton de 10 kg variété Boscop
	Caisse de 25 kg variété Jonagold		Carton de 10 kg variété Jonagold
	Caisse de 25 kg variété Golden		Carton de 10 kg variété Golden
	Caisse de 25 kg variété Maigold		Carton de 10 kg variété Maigold
	Caisse de 25 kg variété Idared		Carton de 10 kg variété Idared
	Sac de 5 kg poires Conférence		Carton de 10 kg poires Conférence
	Bag-in-Box 10 litres Jus de pommes		Caisse de 12 litres Jus de pommes
	Sac de 25 kg p.d.t. Victoria		Sac de 25 kg p.d.t. Désirée
	Sac de 25 kg p.d.t. Charlotte		

Nom :Prénom :

Date : Signature :

No de téléphone :



Elagage des arbres, haies vives et buissons le long des routes publiques

Conformément aux articles 58, 68 et 74 de la Loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes (LCER), les arbres doivent être élagués et les haies vives et buissons taillés de façon à ce qu'aucune branche n'empiète dans l'espace réservé au trafic (gabarit d'espace libre). Le gabarit d'espace libre doit déborder de 50 cm les limites de la chaussée et atteindre une hauteur de 4 m 50 par rapport à celle-ci. Cette hauteur est ramenée à 2 m 50 au-dessus des trottoirs et des pistes cyclables jusqu'à la limite extérieure de ceux-ci. Les buissons et les haies vives susceptibles d'entraver la visibilité aux abords des croisements, débouchés, ainsi qu'à l'intérieur des courbes seront taillés à une hauteur maximale de 80 cm (article 76 LCER).

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public, ils seront élagués par les propriétaires, à l'exception des lignes aériennes sur poteaux.

Les propriétaires bordiers de routes publiques sont invités à tailler leurs arbres buissons et haies vives selon l'article 20 alinéa 1 et 2, du règlement communal sur les constructions à partir de début octobre jusqu'à mi-mars conformément aux présentes directives. Restent réservées les dispositions de l'article 58, alinéa 4, de la LCER qui fixent les responsabilités en cas de dommages pour suite d'inobservation des prescriptions précitées.



Le Conseil communal